

Compte-rendu de la réunion du conseil du 28 février 2020

Membres présents : Marie-Christine LOIGET, Martine SARRON, Marie-France VOLPI, Jacques BOITEUX, Vincent COURTY, Christian HERARD, Bernard LOIGET

Membres absents excusés : , Patrick GRAIZELY, Laurent LARESCHE

Secrétaire de séance : Madame Martine SARRON est secrétaire de séance à l'unanimité.

Ouverture de séance à 20h15

1. Validation du compte-rendu de la précédente réunion : le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. **Compte Administratifs 2019 des différents budgets**

Après présentation des comptes administratifs par Monsieur le Maire (budget général, budgets annexes Forêt, Assainissement et CCAS) de l'année 2019, le Conseil Municipal constate la concordance des résultats avec ceux du compte de gestion établis par la Trésorerie de Maïche. Les résultats sont les suivants :

CCAS

Excédent de fonctionnement de l'année	961 € 51
---------------------------------------	----------

ASSAINISSEMENT

Excédent de fonctionnement de l'année	53 194 € 06
---------------------------------------	-------------

Excédent de fonctionnement cumulé	46 741 € 15
-----------------------------------	-------------

Excédent d'investissement de l'année	451 € 04
--------------------------------------	----------

Excédent d'investissement cumulé	1 642 € 15
----------------------------------	------------

FORET

Déficit de fonctionnement de l'année	- 70 404 € 37
--------------------------------------	---------------

Excédent de fonctionnement cumulé	94 630 € 79
-----------------------------------	-------------

Excédent d'investissement de l'année	12 705 € 90
--------------------------------------	-------------

Excédent d'investissement cumulé	3 569 € 86
----------------------------------	------------

BUDGET GENERAL

Affectation au 1068	38 878 € 40
---------------------	-------------

Déficit d'investissement de l'année	- 10 277 € 17
-------------------------------------	---------------

Déficit d'investissement cumulé	- 90 744 € 91
---------------------------------	---------------

Monsieur le Maire laisse la parole au 1^{er} adjoint M. Vincent Courty et quitte la salle pour passer au vote des comptes administratifs. Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité, 6 voix pour et 1 abstention.

3. Budgets 2019

L'affectation des résultats 2019 sur les budgets primitifs 2020 est adoptée à l'unanimité.
Présentation de la synthèse des comptes 2019 établie par le Trésorier de Maïche, Monsieur GOUGAT Mickaël.

4. Présentation des taux d'impositions des taxes directes :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'impositions des taxes directes pour l'année 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'impositions des 2 taxes directes.(Taxe foncière bâtie et non bâtie)

5. Demande d'aide et subventions 2020 :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention aux associations suivantes :

	2016	2017	2018	2019	2020
ADMR	300.00 €	400.00 €	400.00 €	400.00€	400.00€
COOP.SCOLAIRE CHARMOILLE	160.00 €	160.00 €	160.00 €	0.00 €	0.00 €
COOP BRETONVILLERS Projet PAC	80.00 €	80.00 €	80.00 €	0.00 €	0.00 €
AGIR FAMILLES RURALES	80.00 €	80.00 €	80.00 €	80.00 €	80.00 €
ANCIENS COMBATTANTS	50.00 €	50.00 €	50.00 €	50.00 €	50.00 €
MAISON DES PARENTS	100.00 €	100.00 €	100.00 €	100.00 €	100.00 €
CLUB 3IEME AGE	100.00 €	100.00 €	100.00 €	100.00 €	100.00 €
COMITE D'ANIMATION	100.00 €	130.00 €	130.00 €	130.00 €	130.00 €
ESBC	50.00 €	100.00 €	100.00 €	100.00 €	100.00 €
SKI ET RANDONNEES	50.00 €	50.00 €	50.00 €	50.00 €	50.00 €
JSP SANCEY	100.00 €	100.00 €	100.00 €	100.00 €	100.00 €
Bibliothèque	100.00 €	100.00 €	100.00 €	100.00 €	100.00 €
LES AMIS DE L'ECOLE	80.00 €	0.00 €	0.00 €	200.00 €	200.00 €
Zik en scene	50.00 €	50.00 €	50.00 €	50.00 €	50.00 €
Banque alimentaire				100.00 €	100.00 €
La Ronde de l'Espoir				100.00 €	100.00 €
TOTAL	1400.00 €	1500.00 €	1500.00 €	1660.00 €	1660.00 €

6. Vote du budget principal et budgets annexes 2020

Présentation et étude des budgets primitifs 2020 (général, forêt, assainissement et CCAS).

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les 4 budgets primitifs 2020.

7. *Projet de Charte du Parc Naturel régional du Doubs Horloger 2020 – 2035 et des statuts du syndicat mixte du Parc Naturel régional du Doubs Horloger*

Monsieur le Maire présente le projet de Charte du Parc Naturel régional du Doubs Horloger.

Le Conseil, après en avoir pris connaissance du projet de Charte et des statuts du Syndicat mixte du Parc national régional du Doubs Horloger 2020-2035, adressés par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté le 20 janvier 2020 et après en avoir délibéré :

- APPROUVE, sans réserve, le projet de Charte du Parc naturel régional du Doubs Horloger 2020-2035 ainsi que ses annexes,
- APPROUVE le projet de statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Doubs Horloger,
- AUTORISE le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

8. *Délégation compétence eau et assainissement + convention*

Monsieur le Maire a donné des informations concernant le courrier de la Préfecture du Doubs sur la délégation possible pour les compétences eau et assainissement.

9. *Demande de concession cimetière*

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Madame et Monsieur VOLPI Michel demandant une concession au cimetière de Charmoille.

Cette concession est attribuée pour Madame et Monsieur VOLPI Michel pour une durée de 50 ans, placée en face des parents de Madame VOLPI.

Après délibération, le Conseil municipal décide à 6 Voix POUR et 1 ABSTENTION la demande de concession au cimetière de Madame et Monsieur VOLPI Michel pour une durée de 50 ans à l'emplacement prévue.

10. *Contrôles branchements assainissement collectif*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il est nécessaire que tous les propriétaires se mettent en conformité pour les branchements d'assainissement collectif.

Si le propriétaire n'est pas à jour dans la conformité pour les branchements d'assainissement collectif, la Commune se verra d'octroyer une amende : soit 2 fois la taxe d'assainissement (84€ HT pour l'année).

Après délibération, le Conseil municipal accepte à l'unanimité d'octroyer une amende aux propriétaires non à jour dans les branchements d'assainissement collectif pour un montant de 2 fois la taxe d'assainissement.

DIVERS

- Monsieur CLAUDE Bernard demande à la Commune de refaire le bornage de sa parcelle aux frais de la Commune et en contrepartie laisse la partie de sa parcelle sur la route gratuitement à la Commune.
 - o Accord à l'unanimité du Conseil municipal

- Madame Martine SARRON et Monsieur Eric ROUSSEY demandent au Conseil municipal de régulariser la situation concernant le terrain communal qui se situe derrière leur parcelle (1a93ca). Le bornage a été pris à leur charge. Le Conseil municipal accepte de laisser le terrain à l'€uro symbolique. 6 voix POUR et 1 ABSTENTION.

- Nouvel atelier municipal : Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise LACOSTE concernant des travaux d'enrochement et décaissement du terrain devant le nouvel atelier municipal.
Montant HT : 16 147.68 €
Monsieur le Maire ajoute qu'une subvention pourra être allouée.
Accord à l'unanimité du Conseil municipal.

Plus de question à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h10.

Le Maire
Christian HERARD